

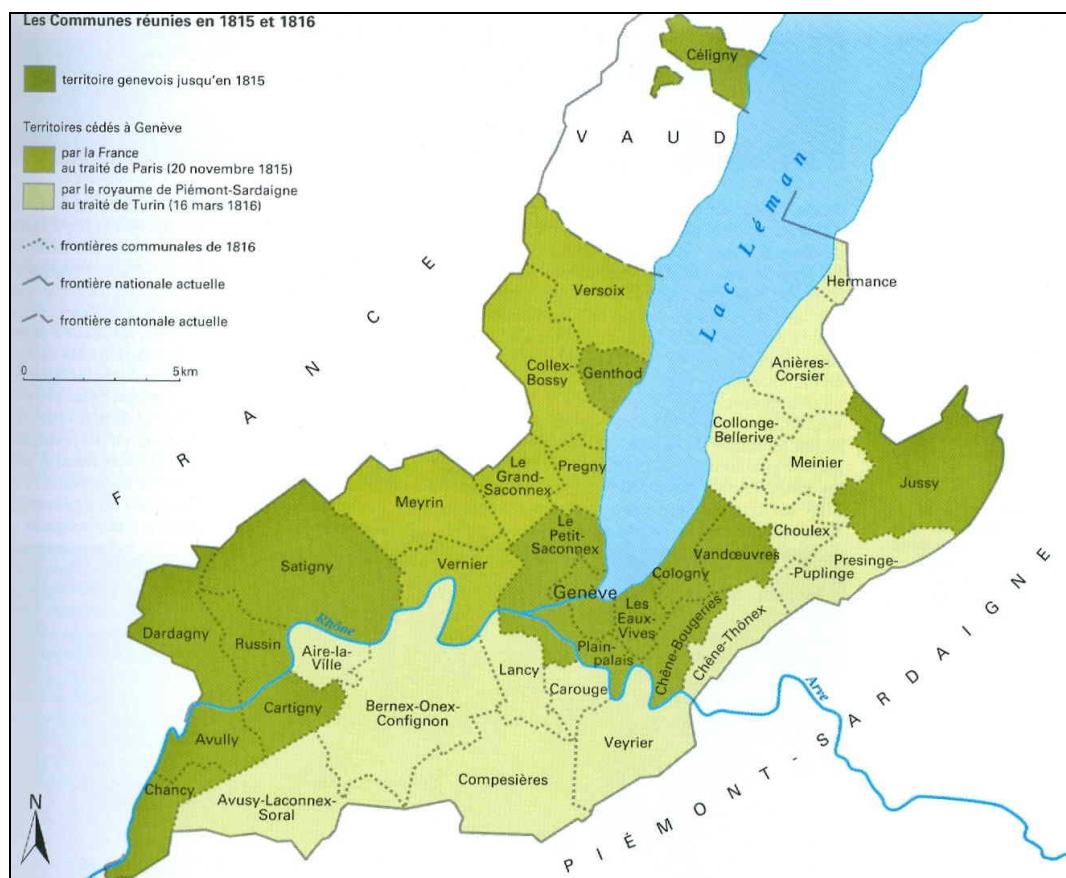
## Meyrin : Suisse et genevoise depuis 1815

*Meyrin n'a pas toujours été une commune suisse. Son histoire dans le giron français est d'ailleurs plus longue à ce jour que « ses années suisses ». Ce n'est que depuis 1815 et le second Traité de Paris que Meyrin fait partie de Genève et de la Suisse.*

D'abord baronnie du Pays de Gex au Moyen Age, Meyrin (comme tout le Pays de Gex) devient possession bernoise en 1536 avant de passer à la Maison de Savoie en 1567. En 1589, Meyrin est occupée par les troupes de la Seigneurie de Genève puis devient française en 1601 par le Traité de Lyon.

Le rattachement de Meyrin à la Suisse est dû indirectement à Napoléon et à l'histoire européenne. Et cela sans que l'on ait consulté les Meyrinois. En 1815 en effet, Napoléon tente un retour au pouvoir depuis l'île d'Elbe, mais rencontre la défaite à Waterloo. Les quatre grandes puissances européennes (Angleterre, Autriche, Prusse, Russie) profitent alors de l'occasion pour sanctionner la France et mettre un terme à son impérialisme. Ces sanctions sont consignées dans le second Traité de Paris et l'une d'entre elles consiste en une perte de territoires pour la France. En 1814 déjà, suite à l'abdication de Napoléon, un premier traité (le premier Traité de Paris) avait réglé le sort de la France suite à sa défaite, mais les « vainqueurs » avaient été bienveillants en maintenant ses frontières. A cette occasion déjà, le négociateur représentant la Suisse, le genevois [Charles Pictet de Rochemont](#), avait tenté, sans succès, de faire rattacher le Pays de Gex à la Suisse.

Cette convoitise pour le Pays de Gex s'explique par la volonté de Genève de disposer d'un territoire d'un seul tenant et sans discontinuité avec la Suisse à laquelle il vient d'adhérer. En effet, Genève était jusqu'alors constitué de six parties discontinues et était coupé du Pays de Vaud par l'enclave que constituait le Pays de Gex.



Source : Dictionnaire historique de la suisse (DHS), article « Genève »

Les négociations générales qui aboutissent à la signature du second Traité de Paris le 20 novembre 1815 durent 3 mois et sont à nouveau menées du côté suisse et genevois par Charles Pictet de Rochemont. A Genève-même, le projet d'élargissement ne fait pas l'unanimité en raison de la crainte de certains que le rattachement d'un grand nombre de communes à majorité catholique ne fasse basculer la majorité religieuse du canton. Au final, la Suisse n'obtient qu'une partie du Pays de Gex, à savoir les communes de Meyrin, Collex-Bossy, Prégny, Grand-Saconnex, Vernier et Versoix. Celles-ci sont connues sous l'appellation de « Communes réunies ». Ce sont ainsi 3343 habitants (Meyrin en compte 609) qui vont rejoindre le canton de Genève et la Suisse en 1816, notamment lors d'une cérémonie officielle qui s'est tenue à Meyrin.

C'est donc à Paris que s'est décidé le sort de Meyrin, suite à une stratégie géopolitique sans consultation des principaux intéressés. Meyrin se voit cité dans ce traité international paraphé notamment par le roi de France Louis XVIII : « Pour établir une communication directe entre le canton de Genève et la Suisse, la partie du pays de Gex bornée à l'est par le lac Léman, au midi par le territoire du canton de Genève, au nord par celui du canton de Vaud, à l'ouest par le cours de la Versoix et par une ligne qui renferme les communes de Collex-Bossy et Meyrin, en laissant la commune de Ferney à la France, sera cédée à la confédération helvétique, pour être réunie au canton de Genève ». *Second Traité de Paris*, art. I, 3<sup>1</sup>.

### **Cérémonie cantonale**

C'est le 4 juillet 1816 à Gex que les six communes françaises (Meyrin, Collex-Bossy, Prégny, Grand-Saconnex, Vernier et Versoix), représentant 3343 habitants, sont remises à la Suisse par les autorités françaises. Quant à la remise officielle de ces communes par la Confédération suisse au canton de Genève, elle a lieu le 10 octobre 1816 à Meyrin. Le choix de Meyrin comme lieu de la cérémonie pour tout le canton s'explique sans doute par le fait que Meyrin est alors la plus peuplée des Communes réunies. L'organisation et le financement de la cérémonie sont assurés par les autorités cantonales. Les seules informations sur son déroulement proviennent du *Registre du Conseil* conservé aux Archives d'Etat de Genève. Le 10 octobre était un jeudi. La cérémonie a commencé à 11h00, sur la place du village, en présence des conseillers d'Etat Horace-Louis Micheli et Tronchin, des maires et des curés des six nouvelles communes genevoises, et « d'un grand nombre d'habitants » qui utilisaient des boîtes pour imiter des salves d'artillerie. Après les sonneries de cloches, le curé de Meyrin puis le conseiller Tronchin lurent des discours avant la proclamation des textes officiels décidant la cession des communes à la Suisse et à Genève. La cérémonie s'est terminée pour les officiels par un repas dans l'une des deux auberges de Meyrin, repas qui fut « gai, décent, et se passa à tous égards d'une manière très convenable » ! (*Registre du Conseil*, 11.10.1816, AEG).

### **Regrets français...**

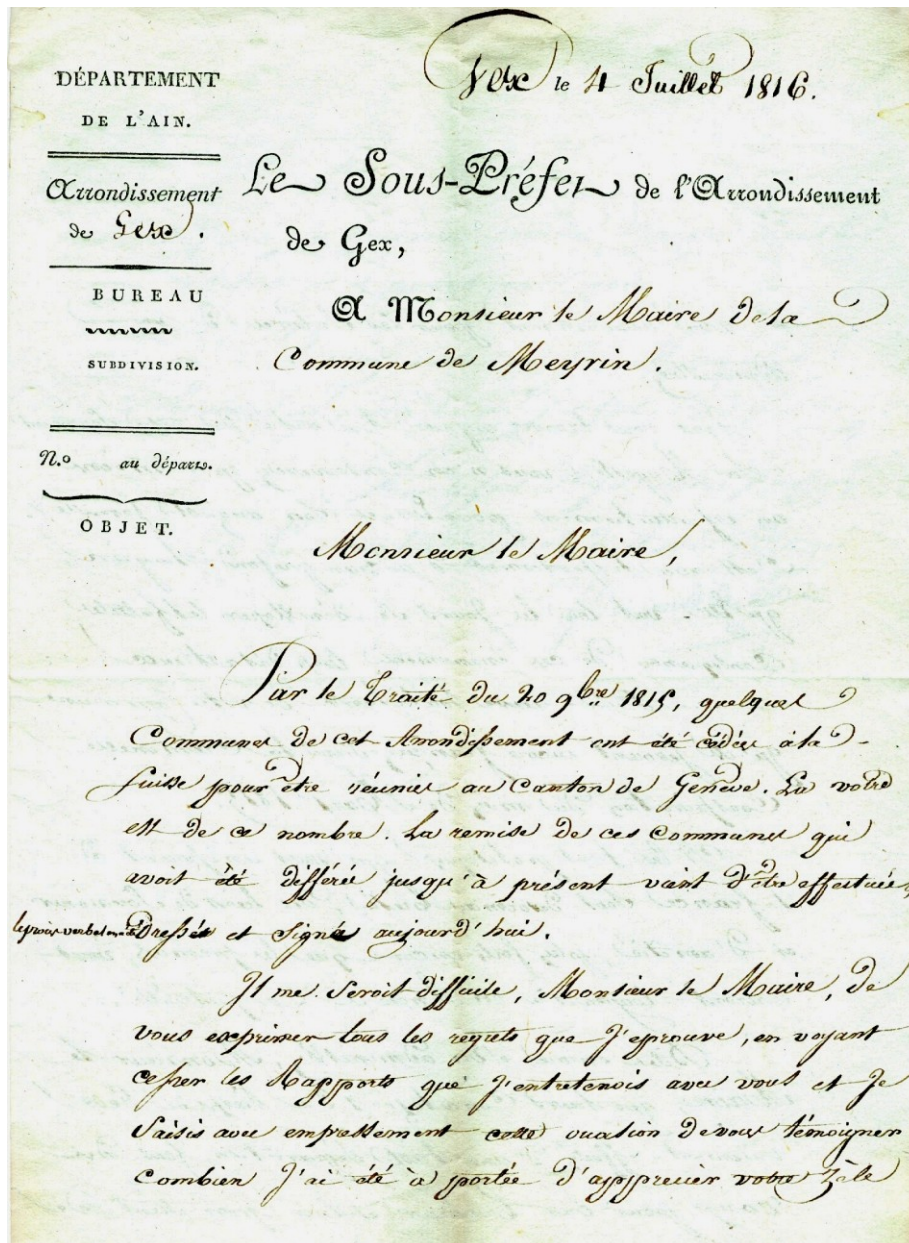
Aucune information directe ne nous permet de savoir ce que pensait la population meyrinoise de ce changement de souveraineté sur lequel on ne l'avait pas consultée. Le fait que le maire en place a été maintenu dans ses fonctions a sans doute contribué à créer un sentiment rassurant de continuité. Il est également probable que la population ait eu d'autres préoccupations, 1816 ayant été une année de disette suite à de mauvaises récoltes.

Du côté français en tout cas, on regrette la « perte » de Meyrin, comme en témoigne une lettre du sous-préfet de l'arrondissement de Gex, M. Perrault de Jotemps, au maire de Meyrin Valentin Gilbert : « Il me serait difficile, Monsieur le Maire, de vous exprimer tous les regrets que j'éprouve, en voyant cesser les rapports que j'entretenais avec vous et je saisis avec empressement cette occasion de vous témoigner combien j'ai été à portée d'apprécier votre zèle et votre dévouement pour les intérêts de vos administrés. (...) Si les liens politiques qui vous unissaient à la France sont désormais brisés, des liens de souvenir et d'amitié, plus forts encore que les premiers, vous uniront toujours à vos anciens compatriotes. Dites encore à vos administrés, Monsieur le Maire, que leurs concitoyens du

<sup>1</sup> L'intégrale du traité est consultable sur le site [Gallica](http://gallica.bnf.fr) de la Bibliothèque nationale de France (BNF)

Pays de Gex, vivement affectés d'une triste séparation, font des vœux pour leur bonheur et leur promettent de ne jamais les considérer comme étant étrangers dans les relations qu'ils auront avec eux. » (Lettre du 04.07.1816, Archives communales de Meyrin, A.4.03/1).

Cette lettre émouvante nous permet de prendre la mesure de la situation peu commune d'un changement de nationalité.



Lettre du sous-préfet de l'arrondissement de Gex, M. Perrault de Jotemps, au maire de Meyrin Valentin Gilbert, 04.07.1816. Archives communales de Meyrin, A.4.03/1

**... et patriotisme suisse**

Du côté suisse et genevois, on sent toutefois un besoin de rassurer et de faire naître un sentiment patriotique chez les nouveaux citoyens suisses : « [Les Seigneurs de Genève] feront tous leurs efforts pour que vous n'ayez à regretter en aucun temps, ni votre ancienne patrie, ni la domination paternelle et bienveillante de Son Auguste Souverain. (...) Ils vous exhortent à vivre fraternellement avec vos nouveaux compatriotes, à rivaliser avec eux d'attachement pour la Suisse. » (Lettre du secrétaire d'Etat Falquet aux habitants des Communes réunies, 09.10.1816, Archives communales de Meyrin).

Le Monument des Communes réunies, actuellement situé sur la route de Meyrin à l'entrée de la campagne Charnaux, est la trace visible de cet épisode de l'histoire meyrinoise. Il n'a pourtant été érigé qu'en 1916, à l'occasion du centenaire de l'entrée des six communes dans le canton de Genève. Jusqu'en 1984, il se trouvait sur la place du village, devant l'ancienne Mairie (actuel boulangerie-tea-room Oberson), là-même où avait eu lieu la cérémonie du rattachement en 1816.

### Communes reconnaissantes

L'idée d'ériger un monument commémoratif nait d'échanges de vues en marge de réunions du Grand conseil entre maires et députés des Communes réunies à l'approche du centenaire du rattachement de leurs communes à Genève. Il s'agit pour eux de marquer leur reconnaissance. Le contexte historique n'est sans doute pas étranger à leur démarche : nous sommes en 1916 et l'Europe est le théâtre de la Première Guerre mondiale : ces communes sont dès lors heureuses d'être Suisses et ainsi de ne pas avoir à participer à ce conflit. Après un siècle d'appartenance à la Suisse, les habitants ont pu en mesurer les bénéfiques alors qu'au moment du rattachement un compréhensible sentiment d'incertitude et d'appréhension prédominait. C'est ainsi que le centenaire a été davantage fêté que le moment-même du rattachement, instant pourtant historique.

En avril 1916, les maires et députés des Communes réunies fondent un comité d'action (dont les procès-verbaux sont conservés aux archives communales) pour organiser la cérémonie du centenaire et l'édification du monument commémoratif. Il ressort de la lecture des pv de ce comité que l'idée d'un monument et son aspect ont fait l'unanimité dès le début : un seul projet a été présenté et immédiatement accepté. Le croquis en a été fait par J. Bourquin, secrétaire du comité et habitant de Meyrin. Le comité a voulu un monument simple et discret, notamment parce que le budget des communes ne permettait pas de faire une réalisation plus ambitieuse.



Le monument commémoratif des Communes réunies devant la Mairie en 1916. Archives de la commune de Meyrin.

### De pierre et de bronze

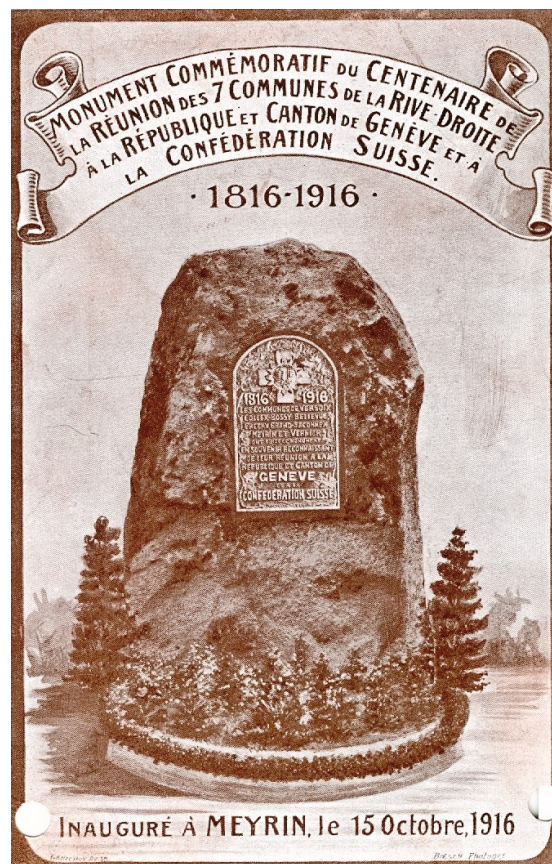
Le monument se compose d'un bloc de granit du Mont-Blanc d'environ 10'000 kg, sur lequel est apposée une plaque en bronze comportant le texte : «Les communes de Versoix, Collex-Bossy, Bellevue, Pregny, Grand-Saconnex, Meyrin et Vernier ont érigé ce monument en souvenir reconnaissant de leur réunion à la République et Canton de Genève et à la Confédération suisse ». Son prix s'est élevé à 1508.95 CHF (858.10 CHF pour la plaque de bronze gravée, 350.60 pour la pierre (entreprise F. Poscia & Fils à Chêne-Bourg), 300.25 CHF pour le socle et la pose confiés à l'entreprise Néri Frères à Meyrin). A noter que la plaque de bronze a coûté plus du double de la pierre elle-même ! Si aujourd'hui ce prix peut nous paraître dérisoire, il ne faut pas oublier que le coût de la vie de l'époque n'était pas le même : ainsi, sachant qu'en 1900 un kilo de pain coûtait 32 cts et un litre de lait 20 cts, le prix du monument devait être l'équivalent de 12'000 CHF actuels. Quant à la cérémonie du Centenaire, elle a coûté 362.90 CHF.

Le total des frais a été couvert par les six Communes réunies, au prorata de leur nombre d'habitants (Meyrin a payé 240 CHF), et par une subvention cantonale de 500 CHF. L'opération s'est soldée par un déficit de 25 centimes, aussitôt comblé par le généreux don d'un membre du comité !

Carouge possède également un monument des communes réunies, de la Rive gauche, commémorant le rattachement de communes de la Rive gauche suite au Traité de Turin (1816). Il se trouve au Rondeau.

### Cérémonie à l'échelle cantonale

La cérémonie du Centenaire et de l'inauguration du monument eurent lieu le dimanche 15 octobre 1916 à 15h00, en présence du Conseil d'Etat in corpore et de nombreux représentants des communes. Les discours furent ponctués de prestations musicales de la fanfare municipale et des enfants des écoles avant qu'une collation ne soit servie aux officiels et aux invités. La population eut également la possibilité d'acheter une carte postale représentant le monument et vendue au profit d'œuvres de charité.



### **Boîte-témoin**

Les archives communales sont dépositaires de la boîte métallique qui avait été placée dans le socle du monument, selon la tradition, et contenant des documents-témoins de l'époque. Elle contient un document expliquant les circonstances de l'érection du monument, une carte de l'entreprise Néri Frères, une enveloppe avec des pièces de monnaie de l'époque, le Rapport du Conseil d'Etat sur les comptes du canton de Genève pour 1915 et des exemplaires de journaux du 30.09.1916 (*Le Courrier*, *Journal de Genève*, *Le Genevois*, *La Tribune de Genève*, *Le Peuple suisse*, la *FAO*). Cette boîte a été mise à jour lors du déplacement du monument en 1984.

**Sources** : Archives de la commune de Meyrin : pv du comité du Centenaire, livre de caisse, factures, article du *Journal de Genève*.

### **Bibliographie :**

Dumont, Eugène-Louis. *Histoire de Meyrin*. Meyrin, 1991, pp. 353-360

Waeber, Paul. *La formation du canton de Genève (1814-1816)*. Genève : chez l'auteur, 1974.

Guichonnet Paul, Waeber Paul. *Genève et les communes réunies : la création du canton de Genève (1814-1816)*. Genève, 1991